

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1343

6 juin 2013

SOMMAIRE

Beim Bienchen S.à r.l.	64453	PMS Partners S.A.	64454
Carbery Hungary Kft., Succursale Luxembourgaise	64419	REInvest German Properties II S.à r.l. ...	64463
Casa Natura S.A.	64463	REInvest German Properties I S.à r.l. ...	64438
CEP III Participations S.à r.l. SICAR	64419	REInvest German Properties VIII S.à r.l.	64464
Commerz Funds Solutions S.A.	64457	REInvest German Properties VI S.à r.l. ...	64462
Compagnie Agricole de l'Est S.A.	64439	REInvest Germany S.à r.l.	64462
Dredging and Maritime Management	64439	Rofelar Constructions et Rénovations	64461
Heratum S.A.	64438	Rolilux S.A. SPF	64461
Immo B3 S.A.	64450	Sandstrom Metals & Energy (Luxembourg)	64450
Immobilière Argile S.A.	64452	Shiplux IX S.A.	64451
Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. ...	64460	SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A. ...	64459
Intermediaire de Commerce Second Oeuvre	64418	Solideal Holding S.A.	64459
International Reserves S.à r.l.	64439	Solys	64457
JER Adriana S. à r.l.	64453	Sosali Investments S.A.	64462
LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l.	64419	Sphinx Luxco C S.à r.l.	64460
Mawrid S.à r.l.	64458	Strazer Invest S.A.	64462
MGJL Sub Co 4 (Lux) S.à r.l.	64455	Tasco International S.à r.l.	64459
Misiu Capital Management S.A.	64438	Total Luxembourg S.A.	64458
Nabors Global Holdings Limited	64451	Uni-Deff Sicav	64463
Oberkorn Stuff S. à r.l.	64438	Valartis Russian Market Fund	64461
OP Global Strategic	64451	Weinberg Real Estate S.à r.l.	64460

I.C.S.O., Intermediaire de Commerce Second Oeuvre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 10, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.418.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le huit avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Bastien HUMMLER, responsable commercial, né le 20 décembre 1989 à Strasbourg (France), demeurant à F-67810 Holtzheim, 14, rue des Bouleaux.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "INTERMEDIAIRE DE COMMERCE Second OEUVRE", en abrégé "I.C.S.O.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8291 Meispelt, 10, rue de Kopstal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.418, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 du 21 septembre 2011;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société ("Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Bastien HUMMLER à F-67810 Holtzheim, 14, rue des Bouleaux (France).

13) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. HUMMLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2013. LAC/2013/16189. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048703/54.

(130059174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.711.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 15 avril 2013 que:

- Madame Barbara Imbs, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2013051217/16.

(130062988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Carbery Hungary Kft., Succursale Luxembourgeoise, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 134.664.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte des décisions prises le 19 avril 2013 par les dirigeants de Carbery Hungary Kft., société de droit hongrois inscrite au Registre des Sociétés de Budapest sous le numéro Cg. 13-09-089685 ayant son siège social au Dohány u. 12., 1074 Budapest (Hongrie) (la «Société») que la Société a décidé de fermer la Succursale à compter du 19 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051171/13.

(130062614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 155.838.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of March, before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 155.838 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on September 9, 2010 pursuant to a deed of Maître Joelle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2456 of November 13, 2010. The articles of association of the Company have been last amended on February 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 155.841 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) (Léopard), represented by Bakary Sylla, acting in his capacity as manager, and

2) LF Hotels Acquico III S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 175.706 (LFHA), represented by LF Hotels Acquico III (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 175.737 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) in its capacity as general partner, represented by Ole Marquardt, acting in his capacity as sole manager.

The appearing parties referred to under items one (1) and two (2) above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The Shareholders, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That one hundred (100) shares having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) per share, representing the entirety of the share capital of the Company of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment to the corporate object of the Company and to article two (2) of the articles of association of the Company (the Articles) which shall be renumbered as article three (3) and shall in the English version of article three (3) of the amended and restated Articles as adopted under item five (5) below henceforth read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall be appointed as and act as the general partner of the Partnership.

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.»

3. Conversion of the existing shares of the Company into seventy-five (75) class A shares and twenty-five (25) class B shares, all such shares having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) each and subsequent amendment to article six (6) of the Articles.

4. Shortening of the first accounting year to March 28th, 2013 and subsequent amendment to article twenty (20) of the Articles to align accordingly the subsequent accounting years of the Company.

5. Full restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

6. Designation of Mr. Bakary Sylla and Mr. Robert Kimmels, previously appointed as Managers of the Company, as Class A Managers of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time.

7. Appointment of (i) Ms. Martina Schuemann as new Class A Manager of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time and (ii) Mr. Ole Marquardt as new Class B Manager of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time.

8. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance of the Meeting.

Second Resolution:

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and amend article two (2) of the Articles which shall be renumbered into article three (3) and which shall in the English version of article three (3) of the amended and restated Articles as adopted under the Third Resolution below henceforth read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall be appointed as and act as the general partner of the Partnership.

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.»

Third Resolution:

The Meeting resolves to convert the existing shares of the Company into seventy-five (75) class A shares and twenty-five (25) class B shares, all such shares having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) each, which are held as follows:

Leopard: seventy-five (75) class A shares; and

LFHA: twenty-five (25) class B shares.

The Meeting further resolves to amend article six (6) of the Articles which shall have the wording reflected in the English version of article six (6) of the amended and restated Articles as adopted under the Fifth Resolution below.

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to shorten the first accounting year to March 28th, 2013 and to subsequently amend article twenty (20) of the Articles to align accordingly the subsequent accounting years of the Company which shall have the wording reflected in the English version of article twenty (20) of the amended and restated Articles as adopted under the Fifth Resolution below.

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to fully restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

- | | |
|-----------|---|
| Affiliate | means, in relation to any person or body corporate: |
| | (a) any other person or body corporate who directly or indirectly Controls, is Controlled by or is under common Control with, such person or body corporate; or |
| | (b) any other person who is an officer, manager or partner of such person or body corporate, or |
| | (c) in relation to any individual natural person that person's spouse, civil partner, widow, widower, mother, father, grandmother, grandfather, lineal descendant |

	(including adopted or step descendants) of the relevant person or his or her brother or sister (Qualifying Person) and the trustees of any trust settlement under which a Qualifying Person is or is capable of being a beneficiary; or
	(d) in relation to any body corporate, a body corporate which holds such body corporate (Holding Body Corporate) or is a subsidiary of such body corporate or a subsidiary of such Holding Body Corporate.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company.
Business Day	means any day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) when banks in England, Germany and Luxembourg are generally open for non-automated banking business.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Manager	means the person appointed as such by the General Meeting upon proposal by the Class A Shareholders in accordance with article 12.
Class A Shareholders	means the holders of the Class A Shares and Class A Shareholder means any of them.
Class A Shares	means the class A Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of two hundred Euro (EUR 200,-) each and Class A Share means any of them.
Class B Manager	means the person appointed as such by the General Meeting upon proposal by the Class B Shareholders in accordance with article 13.
Class B Shareholders	means the holders of the Class B Shares and class B Shareholder means any of them.
Class B Shares	means the class B Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of two hundred Euro (EUR 200,-) each and Class B Share means any of them.
Company	means "LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l."
Control	means the power of a person or body corporate, directly or indirectly, to effectively direct the affairs of the relevant body corporate in accordance with the wishes of that person or body corporate; including, without derogating from the generality of the aforesaid: <ul style="list-style-type: none"> (a) by means of the ownership or control of (directly or indirectly) more than fifty-one per cent (51%) of the voting rights of the relevant body corporate; or (b) the ability to appoint or remove directors or managers of the relevant body corporate holding a majority of the voting rights; or (c) any other arrangement which have the same practical effect as (a) and (b) above and the meaning of Controlled shall be construed accordingly.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the Class A Manager(s) and the Class B Manager(s) and Manager means any of them.
Partnership	means LF Hotels Acquico I S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg.
RCS	means the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg).
Relevant Day	means either the 15 th of February, 15 th of May, 15 th of August or 15 th of November.
Shareholders	means the Class A Shareholder and the Class B Shareholder as registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Agreement	means the joint-venture agreement entered into by the Shareholders, the Partnership and the General Partner dated March 21, 2013, as may be amended, supplemented or modified from time to time.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Class A Shares and the Class B Shares and Share means any of them.
Unanimous Consent	means the consent of all Managers, as evidenced by a resolution signed by all Managers.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

Art. 3. Corporate Objects. The Company shall be appointed as and act as the general partner of the Partnership.

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial

instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board.

The Board shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by seventy-five (75) Class A Shares and twenty-five (25) Class B Shares having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire).

The Company may repurchase or redeem its own Shares only with the unanimous consent of the Shareholders, provided that the repurchased or redeemed Shares shall be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer Restrictions. A Shareholder may not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of its Shares, directly or indirectly, unless (i) such transfer is entered in the register of Shareholders, (ii) is made

in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement and (iii) the transferee agrees to become a party to the Shareholders Agreement and executes such further documents as may be necessary to make it a party to the Shareholders Agreement.

Notwithstanding article 25 paragraph 2 hereof, the transfer restrictions set out in the Articles and/or in the Shareholders Agreement shall not apply to any transfer of the Shares by way of enforcement (full or partial) of any security interest created over the Shares.

Subject to the provisions of the previous paragraphs hereof, a Shareholder shall transfer its Shares pursuant to any provision of the Shareholders Agreement requiring such transfer (including but not limited to, any right of first refusal, tag-along and drag-along provisions set forth therein -as well as in the case of an event of default under section 25.1 of the Shareholders Agreement in which case the transfer will be at a discount as further detailed in the Shareholders Agreement).

Any purported transfer of Shares other than in accordance with the Shareholder Agreement and the Articles shall be null and void, and the Board shall not reflect in the register of Shareholders any change in the ownership of Shares pursuant to any such transfer.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the annual General Meeting, on the first Monday in September of each year at 11:00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

A quorum for the General Meeting shall exist, only if there is at least one Class A Shareholder and one Class B shareholder (in person, via video or audio conference or proxy), save in relation to a General Meeting convened with

respect to certain matters as described in the ninth paragraph of article 14 below, in which case the Class B Shareholder shall not be required for the quorum.

Subject to the terms of the Shareholders Agreement and the terms of these Articles, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended, and the rights attached to any of the Shares, only with the unanimous consent of the Shareholders.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Shareholders' reserved matters. The following matters shall be reserved solely for the approval of the Shareholders of the Company owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital:

(a) the making of any loan or payment (other than payments originating from Emergency Funding (as defined in the Shareholders Agreement) and for the purpose thereof) by the Partnership or the Company in an amount greater than two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) or the entry into any contract or commitment under which the Partnership or the Company may incur costs greater than two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) per contract (exclusive of value added tax).

(b) The sale by the Partnership, or any of its Affiliates, during the Lock-in Period (as defined in the Shareholders Agreement), of any interests in the Partnership, QMH, the Property Companies; or any asset of the Partnership, QMH, or any of the Property Companies (all as defined in the Shareholders Agreement).

(c) The sale by the Partnership, or any of its Affiliates, following the Lock-in Period of part-only (i.e. not the whole) of: any Subsidiary; or the Property Companies or the Hotels (all as defined in the Shareholders Agreement).

(d) the acquisition by the Partnership or the Company of any assets or property at a total cost (per transaction) of more than two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) (exclusive of value added tax), specifically excluding any capex or F,F&E investments in accordance with the Leases (all as defined in the Shareholders Agreement).

All decisions taken by the Board without such prior consent shall be null and void.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by a Board which shall be composed of Class A Manager(s) and Class B Manager(s). No Manager other than a Class A Manager or Class B Manager may be appointed.

The Class A Shareholder may propose at least three (3) Class A Managers of which three (3) shall be appointed by the General Meeting. The Class B Shareholder may propose at least one (1) Class B Manager of which one (1) shall be appointed by the General Meeting.

The Class A Shareholder or the Class B Shareholder may propose to the General Meeting to remove their respective Managers (such that the Class A Shareholder may propose to remove any A Managers, and the Class B Shareholder may propose to remove the B Manager, but not otherwise) by serving a written notice to the Company to convene the General Meeting to this effect. The relevant Shareholder shall be entitled, on the terms of this article 13, to appoint a replacement Manager, provided that the maximum number of A Managers which may be proposed for appointment by the Class A Shareholder shall always be three (3) and the maximum number of B Managers which may be proposed for appointment by the Class B Shareholder shall always be one (1).

In the event that either the Class A Shareholder or the Class B Shareholder ceases to be a Shareholder, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder undertake to take any and all actions required to cause the Managers proposed by them for appointment to resign from their position. Otherwise, they undertake to serve a written notice to the Company to convene a General Meeting to this effect.

Additionally, in the event of an event of default under the Shareholders Agreement (as described under Article 16 of the Partnerships articles of association) and in accordance with its terms, the defaulting Shareholder and its Managers may not be permitted to vote in accordance with the terms therein.

Art. 14. Meetings of the Board. All meetings of the Board shall take place in Luxembourg.

Unless otherwise agreed among the Managers, the Managers shall meet at least four (4) times a year at three (3) monthly intervals and within thirty (30) days of the end of each financial year and half financial year of the Partnership.

Any of the Managers may request a meeting of the Board by providing at least ten (10) Business Days' notice to the other Managers (except that the Managers may by Unanimous Consent agree to shorter notice). Each notice of a meeting of the Board shall (unless the Managers by Unanimous Consent agree otherwise) (i) specify a reasonably detailed agenda (ii) be accompanied by relevant papers and (iii) be sent to all Managers (whether or not they are required for the quorum) by first class post or fax or by email.

A Chairman shall alternate between the Managers appointed by each of the Shareholders, on a six (6)-month basis. The Chairman at a meeting of the Board shall not have a second or casting vote.

The Chairman may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

Ad-hoc telephone discussions between the Managers may take place to facilitate the decision making process provided that any such discussions shall be followed up by e-mail confirmation to all the Managers setting out the matters discussed and conclusions reached. For the avoidance of doubt, such ad-hoc discussions shall not constitute resolutions of the Company acting in its quality of general partner of the Partnership.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members including at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager is present and/or represented (in person, via video or audio conference or proxy), save in relation to a meeting convened with respect to the matters in this article 14 paragraph 9 below, when the Class B Manager shall not be required for a quorum.

The Class B Manager shall not participate in any vote in connection with (i) any matters addressing any amendment, termination or enforcement of the hotel leases (including any litigation or arbitration) in accordance with their respective terms (inter alia, taking into account any grace periods or dispute mechanism thereunder) entered between a direct or indirect subsidiary of the Partnership and any direct or indirect subsidiary of the shareholder having nominated the Class B Manager, all as may be described in a Shareholders Agreement; and (ii) the disposal of the entirety of a major investment made by a direct or indirect subsidiary of the Partnership after the first Relevant Day after the period of five (5) years after the acquisition of such investment as further set forth in any Shareholders Agreement, provided however that in any event the Class B Manager shall receive notice of and shall be permitted to attend such meeting of the Board and make representations.

A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law.

At a meeting of the Board, each Manager has one vote (with Managers participating by video or audio conference or proxy, if any, being deemed present and entitled to vote).

Subject to article 16 herein and any Shareholders Agreement, a resolution is passed if more votes are cast for it than against it (with Managers participating by video or audio conference or proxy, if any, being deemed present and entitled to vote).

Any resolution signed by all Managers, shall be treated as a properly executed Managers resolution and valid for all practical matters, and shall be viewed as having been resolved in lieu of a properly convened Meeting.

Art. 15. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two (2) Managers.

Art. 16. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to manage the business of the Company, to manage, maintain, supervise and exploit the assets of the Partnership and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles (especially in article 13 hereof) to the Shareholders fall within the competence of the Board.

Subject to any provision in the Shareholders Agreement, any action in respect of the following matters relating to the Partnership, any direct or indirect Subsidiary of the Partnership or any matters addressing any Hotels (or any such analogous matters, all as defined in a Shareholders Agreement) shall be taken with the Unanimous Consent of the Managers:

- (a) the appointment or removal of the auditors of the Partnership;
- (b) the appointment or removal of the accountants of the Partnership;
- (c) any change to the accounting policies or accounting reference date of the Partnership;
- (d) the entry into of any joint venture, partnership or funding arrangement (including any additional or replacement loan or facilitation agreements and any refinancing of the loans granted to the Partnership and any direct or indirect subsidiary of the Partnership);
- (e) any transaction between the Partnership and a limited partner of the Partnership or Affiliate or Affiliate of such limited partner not contemplated in or required by any Shareholders Agreement or any business plan mentioned therein, if any, (provided however that this shall not apply to any inter group transactions related to certain centralized services to be provided by Affiliates of the Class B Shareholders to any operating companies as contemplated under any hotel leases in accordance with a Shareholders Agreement);

(f) payments of distributions at the Company's and the Partnership's level (which in any event shall be in accordance with the distribution policy and waterfall provisions contained in any Shareholders Agreement);

(g) the commencement or settlement of any litigation, arbitration or other proceedings on behalf of the Partnership;

(h) the grant of any guarantee or indemnity by the Partnership;

(i) any other special majority matters, if any, that are contained in a Shareholders Agreement.

Art. 17. Delegation of powers. The Board may appoint any Manager (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a Class A Manager and a Class B Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 17 above.

Art. 19. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any, and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 21. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on March twenty-ninth (29th) of each year and ends on March twenty-eighth (28th) of the following year.

Art. 22. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 23. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board that items (i) and (ii) above have been satisfied;

(iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 24. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles or the Shareholders Agreement shall be determined in accordance with the Law.

The Shareholders are also parties to the Shareholders Agreement and by holding interests in the Company acknowledge and agree that (i) all the provisions of the Shareholders Agreement are hereby incorporated by reference into the Articles and are accordingly directly applicable to the Shareholders and that (ii) if any provision of the Articles conflicts with any provision of the Shareholders Agreement, the provisions of the Shareholders Agreement shall prevail as between the Shareholders.

Sixth Resolution:

The Meeting resolves to designate Mr. Bakary Sylla and Mr. Robert Kimmels, previously appointed as Managers of the Company, as Class A Managers of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time.

Seventh Resolution:

The Meeting resolves to appoint (i) Ms. Martina Schuemann as new Class A Manager of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time and (ii) Mr. Ole Marquardt as new Class B Manager of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil status and residence, the said appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois de mars, par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 155.838 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 9 septembre 2010 suivant un acte de Maître Joelle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2456 du 13 novembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 février 2013 suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.841 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-) (Leopard), représentée par Bakary Sylla, agissant en sa qualité de gérant,

2) LF Hotels Acquico III S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 175.706 (LFHA), représentée par LF Hotels Acquico III (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 175.737 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-) en qualité d'associé commandité, représentée par Ole Marquardt, en qualité de gérant unique.

Les parties comparantes mentionnées aux points un (1) et deux (2) ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Les Associés, représentés tels que décrits ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, représentant l'entière part du capital social de la Société d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'objet social de la Société et de l'article deux (2) des statuts de la Société (les Statuts) qui, sera renuméroté comme article trois (3) et qui dans la version française des statuts modifiés et refondus telle qu'adoptée sous le point cinq (5) ci-dessous, aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** La Société sera désignée et agira en tant qu'associé commandité de la SCS.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

3. Conversion des parts sociales existantes de la Société en soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune et modification de l'article six (6) des Statuts.

4. Raccourcissement du premier exercice social au 28 mars 2013 et modification de l'article vingt (20) des Statuts pour aligner en conformité les exercices sociaux subséquents de la Société.

5. Refonte et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion et modification de titres dans les Statuts.

6. Désignation de M. Bakary Sylla et M. Robert Kimmels, précédemment nommés en tant que Gérants de la Société, en tant que Gérants de Catégorie A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

7. Nomination de (i) Mme Martina Schuemann en tant que nouveau Gérant de Catégorie A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée et (ii) M. Ole Marquardt en tant que nouveau Gérant de Catégorie B de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés présents se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et l'article deux (2) des Statuts qui sera renuméroté en article trois (3) et qui dans la version française des statuts modifiés et refondus telle qu'adoptée sous la Cinquième Résolution ci-dessous, aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** La Société sera désignée et agira en tant qu'associé commandité de la SCS.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

Troisième résolution:

L'Assemblée décide de convertir les parts sociales existantes de la société en soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, qui sont détenues comme suit:

Leopard: soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A; et

LFHA: vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B.

L'Assemblée décide en outre de modifier l'article six (6) des Statuts, qui aura la formulation reflétée dans la version française de l'article six (6) des statuts modifiés et refondus telle qu'adoptée sous la Cinquième Résolution.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'écourter le premier exercice social au 28 mars 2013 et de modifier l'article vingt (20) des Statuts pour aligner en conformité les exercices sociaux subséquents de la Société, qui aura la formulation reflétée dans la version française de l'article vingt (20) des statuts modifiés et refondus telle qu'adoptée sous la Cinquième Résolution.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de refondre et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Affilié	signifie, en relation à toute personne ou entité: (a) toute autre personne ou entité qui directement ou indirectement Contrôle, est Contrôlée par ou avec laquelle est sous Contrôle commun, cette personne ou entité; ou (b) toute autre personne qui est un dirigeant, gérant ou associé de cette personne ou entité; ou (c) en relation avec toute personne physique, l'époux(se), partenaire domestique, veuve, veuf, mère, père, grand-mère, grand-père, descendant linéaire (y compris les descendants adoptifs ou dépourvus de liens de sang) de cette personne ou son frère ou sa soeur (Personne Qualifiante) et les administrateurs de tout trust dont une Personne Qualifiante est susceptible d'être bénéficiaire; ou (d) en relation avec toute entité, une entité qui détient cette entité (Entité Holding) ou une filiale de cette entité ou une filiale de l'Entité Holding.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B enregistrés dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associés de Catégorie A	signifie les personnes détentrices de Parts Sociales de Catégorie A, et Associé de Catégorie A signifie n'importe lesquelles d'entre elles.
Associés de Catégorie B	signifie les personnes détentrices de Parts Sociales de Catégorie B, et Associé de Catégorie B signifie n'importe lesquelles d'entre elles.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société.
Consentement Unanime	signifie le consentement de tous les Gérants, tel que prouvé par une résolution signée par tous les Gérants.
Contrôle	signifie le pouvoir d'une personne ou entité, de, directement ou indirectement, diriger effectivement les affaires de l'entité en question conformément aux souhaits de cette personne ou entité; incluant, sans déroger aux généralités susmentionnées: (a) au moyen de la détention ou du contrôle effectif (direct ou indirect) de plus de cinquante et un pour cent (51%) des droits de vote de l'entité en question; ou (b) la possibilité de nommer ou démettre des dirigeants ou gérants de l'entité en question qui détiennent une majorité des droits de vote; ou (c) tout autre arrangement ayant en pratique le même effet qu'(a) et (b) ci-dessus.
Gérants	signifie le(s) Gérant(s) de Catégorie A et le(s) Gérant(s) de Catégorie B, et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant de Catégorie A	signifie les personnes nommées par l'Assemblée Générale sur proposition des Associés de Catégorie A conformément à l'article 13.
Gérant de Catégorie B	signifie les personnes nommées par l'Assemblée Générale sur proposition des Associés de Catégorie B conformément à l'article 13.
Jour de Référence	signifie soit le 15 février, le 15 mai, le 15 août ou le 15 novembre.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié) pendant laquelle les banques au Royaume-Uni, en Allemagne et au Luxembourg sont généralement ouvertes pour des opérations bancaires non-automatisées.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Pacte d'Actionnaires	signifie l'accord de joint-venture conclu par les Associés, la Société et la SCS en date du 21 mars 2013, tel que changé, complété ou modifié de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B, et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie A	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, et Part Sociale de Catégorie A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie B	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, et Part Sociale de Catégorie B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.

RCS	signifie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg).
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
SCS	Signifie LF Hotels Acquico I S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Luxembourg.
Société	signifie LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

Art. 3. Objet Social. La Société sera désignée et agira en tant qu'associé commandité de la SCS.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil.

Le Conseil a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie A et vingt-cinq (25) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Restrictions de cessions. Un Associé ne peut vendre, céder, transférer, échanger, mettre en gage, nantir ou autrement disposer de ses Parts Sociales, directement ou indirectement, à moins que (i) ce transfert est inscrit dans le registre des Associés, (ii) est effectué en conformité avec les Statuts et le Pacte d'Actionnaires et (iii) le cessionnaire accepte de devenir partie au Pacte d'Actionnaires et de signer tout autre document qui peut être nécessaire pour devenir partie au Pacte d'Actionnaires.

Nonobstant l'article 25 alinéa 2 ci-dessous, les restrictions de cessions prévues dans les statuts et/ou dans le Pacte d'Actionnaires ne s'appliquent pas à toute cession de Parts Sociales par voie de réalisation (totale ou partielle) d'un nantissement créé sur les Parts Sociales.

Sous réserve des dispositions du précédent alinéa, l'Associé doit transférer ses Parts Sociales conformément à toute disposition du Pacte d'Actionnaires exigeant un tel transfert (y compris, mais sans s'y limiter, toute disposition de droit de premier refus, droit de sortie totale (tag-along) et droit de sortie conjointe (drag-along) qui y est énoncée - ainsi que dans l'hypothèse d'un cas de défaut en vertu de la clause 25.1 du Pacte d'Actionnaires pour lequel le prix de transfert sera réduit, tel que décrit dans le Pacte d'Actionnaires).

Toute prétendue cession de Parts Sociales autre que conformément au Pacte d'Actionnaires et des Statuts sera considérée comme nulle et non avenue, et le Conseil ne mentionnera pas dans le registre des Associés tout changement dans la propriété de Parts Sociales suite à un tel transfert.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux activités de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale annuelle, le premier lundi de septembre de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires

avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Le quorum pour l'Assemblée Générale est atteint à condition qu'il y ait au moins un Associé de Catégorie A et un Associé de Catégorie B (participant en personne, par conférence vidéo ou audio ou par procuration), sauf dans le cadre d'une Assemblée Générale qui serait convoquée pour l'un des sujets décrits dans le neuvième paragraphe de l'article 14 ci-dessous, auquel cas le vote d'un Associé de Catégorie B ne sera pas nécessaire pour le quorum.

Sous réserve de dispositions du Pacte d'Actionnaires ainsi que des Statuts, les résolutions devant être adoptées en Assemblée Générale seront prises par des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts ainsi que les droits attachés aux Parts Sociales peuvent être modifiés par le consentement unanime des Associés.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Domaines réservés aux Associés. Les domaines suivantes sont réservés exclusivement à l'approbation des Associés de la Société détenant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société:

(a) l'octroi de tout prêt ou de paiement (autres que les paiements provenant de Fonds d'Urgence (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires) et l'objectif de ceux-ci) par la SCS ou la Société d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000 -) ou la conclusion de tout contrat ou engagement en vertu duquel la SCS ou la Société sera susceptible de supporter des coûts supérieurs à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000, -) par contrat (hors TVA).

(b) La vente par la SCS, ou d'une de ses Affiliées, au cours de la Période d'Indisponibilité (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires), de toute participation dans la SCS, QMH, les Sociétés Immobilières, ou tout avoir de la SCS, QMH, ou n'importe laquelle des Sociétés Immobilières (le tout tel que défini par le Pacte d'Actionnaires).

(c) La vente par la SCS, ou d'une de ses Affiliées, à la suite de la Période d'Indisponibilité d'une partie seulement (i.e. non la totalité) de: une Filiale ou des Sociétés Immobilières ou des Hôtels (le tout tel que défini par le Pacte d'Actionnaires).

(d) l'acquisition par la SCS ou la Société de tout avoir ou propriété d'un coût total (par transaction) de plus de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) (hors TVA), en excluant en particulier tout capex ou investissements F,F&E conformément aux Contrats de Location (le tout tel que défini par le Pacte d'Actionnaires).

Toutes les décisions prises par le Conseil sans ce consentement préalable seront considérées comme nulles et non avenues.

Art. 13. Administration. La Société est administrée par un Conseil qui est composé de Gérant(s) de Catégorie A et de Gérant(s) de Catégorie B. Il ne peut être nommé d'autre Gérant qu'un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B.

L'Associé de Catégorie A peut proposer au moins trois (3) Gérants de Catégorie A parmi lesquels l'Assemblée Générale en nommera trois (3). L'Associé de Catégorie B peut proposer au moins un (1) Gérant de Catégorie B parmi lesquels l'Assemblée Générale en nommera un (1).

L'Associé de Catégorie A ou l'Associé de Catégorie B peuvent proposer à l'Assemblée Générale de révoquer leurs Gérants respectifs (de sorte que l'Associé de Catégorie A puisse proposer de révoquer les Gérants A, et que l'Associé de Catégorie B puisse proposer de révoquer le Gérant B, mais pas autrement) en délivrant une notification écrite à la Société pour convoquer une Assemblée Générale à cet effet. L'Associé en question pourra, selon les termes de cet article 13, nommer un Gérant remplaçant, étant entendu que le nombre maximum de Gérants A qui peut être proposé pour nomination par l'Associé de Catégorie A sera toujours de trois (3) et que le nombre maximum de Gérants B qui peut être proposé pour nomination par l'Associé de Catégorie B sera toujours d'un (1).

Dans l'hypothèse où l'Associé de Catégorie A ou l'Associé de Catégorie B cesserait d'être Associé, l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B s'engagent à prendre toute mesure nécessaire pour que les Gérants dont la nomination a été proposée par eux démissionnent de leur poste. Autrement, ils s'engagent à délivrer une notification écrite à la Société pour convoquer une Assemblée Générale à cet effet.

En outre, dans l'hypothèse d'un cas de défaut au Pacte d'Actionnaires (tel que décrit à l'article 16 des statuts de la SCS) et selon ses dispositions, l'Associé faisant ainsi défaut et ses Gérants peuvent ne pas être autorisés à voter suivant les dispositions y incluses.

Art. 14. Réunions du Conseil. Toutes les réunions du Conseil se tiennent à Luxembourg.

A moins que les Gérants n'en décident autrement, les Gérants se réunissent au moins quatre (4) fois par an à trois (3) mois d'intervalle et dans les trente (30) jours de la fin de chaque année financière et semestre de la SCS.

Tout Gérant peut demander la tenue d'une réunion du Conseil en la notifiant aux autres Gérants au moins dix (10) Jours Ouvrables en avance (excepté si les Gérants acceptent par Consentement Unanime une notification d'un délai plus court). Chaque notification de réunion du Conseil doit (sauf si les Gérants par Consentement Unanime ne le décident autrement) (i) contenir un agenda raisonnablement détaillé (ii) être accompagnée des pièces d'intérêt et (iii) être envoyée à tous les Gérants (que leur présence soit requise pour le quorum ou pas) par lettre recommandée ou fax ou email.

Un Président devra alterner entre les Gérants nommés par chaque Associé, sur une base de six (6) mois. Le Président lors d'une réunion du Conseil n'a pas de seconde voix ou de voix prépondérante.

Le Conseil peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Des discussions téléphoniques ad-hoc entre les Gérants peuvent être organisées afin de faciliter le processus décisionnel étant entendu que de telles discussions doivent être suivies d'une confirmation par email envoyée à tous les Gérants relatant les sujets discutés et les conclusions atteintes. Pour éviter toute confusion, de telles discussions ad-hoc ne constituent pas des résolutions de la Société agissant en sa qualité d'associé commandité de la SCS.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres dont au moins un (1) Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de Catégorie A et au moins un (1) Gérant de Catégorie B est présent et/ou représenté (en personne, par conférence vidéo ou audio ou par procuration), sauf dans le cas d'une réunion convoquée au sujet d'un point figurant dans cet article 14 paragraphe 9 ci-dessous, quand la présence d'un Gérant de Catégorie B n'est pas requise pour constituer un quorum.

Un Gérant de Catégorie B ne peut prendre part à aucun un vote en rapport avec (i) toute affaire relative à toute modification, résiliation ou l'exécution de baux hôteliers (y compris toute procédure contentieuse ou d'arbitrage) conformément à leurs termes respectifs (entre autres, prenant en compte tous délais de grâce ou mécanisme de résolution des différends) conclu avec une filiale directe ou indirecte de la SCS ainsi que toute filiale directe ou indirecte de l'associé ayant nommé le Gérant de Catégorie B, le tout comme décrit le cas échéant dans le Pacte d'Actionnaires et (ii) la disposition ou vente de l'ensemble d'un investissement majeur fait par une filiale directe ou indirecte de la SCS, suite au premier Jour de Référence après la période de cinq (5) ans suivant l'acquisition de cet investissement comme plus amplement décrit dans le Pacte d'Actionnaires, à condition cependant qu'en toute hypothèse un Gérant de Catégorie B reçoive notification et soit autorisé à participer à une telle réunion du Conseil et à y prendre la parole.

Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi.

Lors d'une réunion du Conseil, chaque Gérant a une voix (et les Gérants participant par conférence vidéo ou audio ou par procuration, le cas échéant, sont considérés comme présents et ont le droit de voter).

Sous réserve des dispositions de l'article 16 ci-après ainsi que celles du Pacte d'Actionnaires, une résolution est adoptée si plus de votes sont émis en faveur de celle-ci que de votes contre celle-ci (et les Gérants participant par conférence vidéo ou audio ou par procuration, le cas échéant, sont considérés comme présents et ont le droit de voter).

Toute résolution signée par tous les Gérants, sera traitée comme une résolution des Gérants dûment signée et valide en tout point, et sera vue comme ayant été prise en lieu et place d'une réunion dûment convoquée.

Art. 15. Procès-verbaux de réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux (2) Gérants.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société, pour gérer, opérer, superviser et exploite les actifs de la SCS et pour autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts (particulièrement à l'article 13 ci-dessus) aux Associés sont de la compétence du Conseil.

Sous réserve des stipulations du Pacte d'Actionnaires, toute action relative aux points suivants ayant trait à la SCS, à toute Filiale directe ou indirecte de la SCS ou tout autre point en rapport avec des Hôtels (ou tout autre point analogue, le tout comme défini dans le Pacte d'Actionnaires) requiert le Consentement Unanime des Gérants:

- (a) la nomination ou révocation des commissaires ou réviseurs de la SCS;
- (b) la nomination ou révocation des comptables de la SCS;
- (c) tout changement de pratiques comptables ou de date de référence comptable de la SCS;
- (d) la conclusion de toute joint-venture, partenariat ou accord de financement (y compris tout contrat de prêt ou de facilitation additionnel ou de remplacement et tout refinancement des prêts consentis à la SCS et toute filiale directe ou indirecte de la SCS);
- (e) toute transaction entre la SCS et un associé commanditaire de la SCS ou Affilié ou Affilié de cet associé commanditaire qui ne serait pas envisagé ou requis par le Pacte d'Actionnaires ou tout business plan y étant mentionné, le cas échéant (à condition cependant que cela ne s'appliquera pas à toute transaction inter groupe ayant trait à certains services centralisés que les Affiliés de l'Associé de Catégorie B vont fournir aux sociétés opérationnelles comme envisagé dans tous baux hôteliers, en accord avec le Pacte d'Actionnaires);
- (f) des paiements de distributions au niveau de la Société et de la SCS (qui dans tous les cas doivent respecter les règles de distributions et les dispositions en cascade figurant dans le Pacte d'Actionnaires);
- (g) l'initiation ou le règlement de toute procédure contentieuse, d'arbitrage ou autre pour le compte de la SCS;
- (h) l'émission de toute garantie ou indemnité par la SCS;
- (i) toute autre question majeure, le cas échéant, apparaissant dans le Pacte d'Actionnaires.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un Gérant (délégué à la gestion journalière), qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus.

Art. 19. Responsabilité du ou des Gérants. Le ou les Gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le ou les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le ou les commissaires aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le vingt-neuf (29) mars de chaque année et se termine le vingt-huit (28) mars de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés ou par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts ou le Pacte d'Actionnaires seront tranchées conformément à la Loi.

Les Associés sont également parties au Pacte d'Actionnaires et par la détention de Parts Sociales reconnaissent et acceptent que (i) toutes les dispositions du Pacte d'Actionnaires sont incorporés par renvoi dans les Statuts et sont en conséquence directement applicables aux Associés et que (ii) si une disposition des Statuts est en conflit par rapport à une disposition du Pacte d'Actionnaires, les dispositions du Pacte d'Actionnaires prévaudront entre les Associés.

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de désigner M. Bakary Sylla et M. Robert Kimmels, précédemment nommés en tant que Gérants de la Société, en tant que Gérants de Catégorie A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

Septième Résolution

L'Assemblée décide de nommer (i) Mme Martina Schuemann en tant que nouveau Gérant de Catégorie A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée et (ii) M. Ole Marquardt en tant que nouveau Gérant de Catégorie B de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Sylla, Marquardt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2013. Relation: RED/2013/440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013054837/1039.

(130067495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

REInvest German Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 115.344.

Il est à noter que le gérant de la société Tammir Amr demeure actuellement à Kirchgasse 3, 8001 Zürich, Switzerland.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Pour la société

Référence de publication: 2013051558/12.

(130062909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Oberkorn Stuff S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6498 Lasauvage, 81, place de Saintignon.

R.C.S. Luxembourg B 172.091.

Assemblée générale extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Oberkorn le 03/04/2013.

1. Monsieur Richard DEHLINGER, gérant technique, né à Sarreguemines (France) le 04 décembre 1969, demeurant à L- 4810 RODANGE, 126, rue du Clopp,

détenteur de cinquante (50) parts sociales

2. Monsieur Mario LONGHINO, gérant administratif, né à à Résia (Italie) le 24 septembre 1951, demeurant à L- 4420 Soleuvre, 12, rue des Acacias,

détenteur de cinquante (50) parts sociales

En date du 03 avril 2013, Monsieur Mario LONGHINO cède à Monsieur Richard DEHLINGER 50 parts de la société à responsabilité limitée Oberkorn Stuff pré-désigné.

Il résulte après cessions de parts sociales que le capital de la société pré mentionnée est réparti de la façon suivante:

Monsieur Richard DEHLINGER 100 parts

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Mario LONGHINO de sa fonction de gérant administratif.

L'associé unique décide de transférer le siège social de L- 4510 Oberkorn, 28, route de Belvaux à L-6498 Lasauvage, 81, place de Saintignon.

Oberkorn, le 03/04/2013.

Référence de publication: 2013051490/23.

(130062903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Misiu Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 156.407.

RECTIFICATIF

Extrait

A la suite d'une erreur matérielle dans le dépôt n.L130061797, du 19 avril 2013, il convient de lire que le siège social de l'administrateur, la société EQUI Specialized Asset Management S.A., RCS B149923, est établie au 51 route de Thionville à L-2611 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051465/14.

(130063300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Heratum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.872.

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013051347/17.

(130062584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.406.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. April 2013.

Für gleichlautende Abschrift:

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013051234/14.

(130062507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

DMM, Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 51.009.

Les statuts coordonnés au 18 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013051264/11.

(130062714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

International Reserves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.518.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

International Resources Corporation, a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglad House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 132916,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of International Reserves Corp., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 126113 (the Company).

II. By a written resolution of the Sole Shareholder validly adopted on 21 March 2013 and a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on 21 March 2013, the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such resolutions have been duly performed.

III. It results from a certificate of the management of the Company dated the date hereof that the net asset value of the Company amounts to at least USD 20,000. A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name International Reserves S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Setting the share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended;

5. Confirmation of the current directors' mandate and acknowledgment of the composition of the board of managers of the Company

6. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

7. Miscellaneous.

VI. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further DECLARES that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name International Reserves S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the certificate of the management of the Company dated the date hereof confirming that the net asset value of the Company amounts to at least twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain those of the Company in their entirety, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities.

The Sole Shareholder resolves to set the share capital of the Company at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The Shareholders further resolve to allocate the net asset value of the Company (i) to the share capital of the Company for an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and (ii) to the share premium account of the Company for the excess.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "International Reserves S.á r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société a responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may carry out any transaction which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), divided into two million (2,000,000) shares, with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the Shares), all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 11 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Art. 6. Shares. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

The remuneration of the manager(s) (if any) shall be determined by a resolutions of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the

Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favor of the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other.

The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 General Principle

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The shareholders determine in accordance with these Articles how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.2 Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 15.2 and subject to any rule in addition to these as determined by these Articles:

- The Board shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the Board is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

- In addition, the decision of the Board shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the Board and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confirm, effective as of the date hereof, the mandate of Luis Armando Trillo, born on 27 March 1975 in Texas, U.S.A., residing at 1605 Plaza Central Ln. 79912, El Paso, Texas, U.S.A. as sole manager of the Company for an undetermined duration.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mars.

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Resources Corporation, une société régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 132916,

dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de International Reserves Corp., une société régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 126113 (la Société).

II. Par une résolution écrite de l'Associé Unique valablement adoptée le 21 mars 2013 ainsi qu'une résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 21 mars 2013, la Société a décidé de transférer le siège social, le principal établissement ainsi que l'administration centrale de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois des Iles Caïmans afin d'appliquer ces décisions ont été dûment accomplies.

III. Il ressort d'un certificat de la gestion de la Société daté des présentes que la valeur des actifs nets de la Société s'élève au moins à USD 20.000. Une copie dudit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée ... suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination International Reserves S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Etablissement du capital social de la Société;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes à la législation du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence du fait que la Société devienne une société régie par le droit luxembourgeois, soumise à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

5. Confirmation du mandat des administrateurs actuels et prise d'acte de la composition du conseil de gérance de la Société;

6. Etablissement du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

7. Divers.

V. L'Associé Unique a pris les ...

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique DÉCLARE par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Caïmans en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination International Reserves S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, l'établissement

principal et l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'approuver le certificat de la gestion de la Société daté des présentes confirmant que la valeur des actifs nets de la Société s'élève à au moins vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours ses actifs et est toujours tenue par tous ses engagements et obligations.

L'Associé Unique décide de fixer le capital social de la Société à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

L'Associé Unique décide par ailleurs d'affecter la valeur des actifs nets de la Société (i) au capital social de la Société pour un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour l'excédent.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "International Reserves S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil de la Société. (le Conseil) Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à tout autre société. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut se livrer à aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes opérations, directement ou indirectement, qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 11 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque propriétaire ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Toutes les Parts Sociales sont sous formes nominatives, au nom d'une personne spécifique, et enregistrées dans les registres des associés sur base de l'article 185 de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

La rémunération du/des gérant(s) sera déterminée (le cas échéant) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associé(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués, pour des tâches spécifiques, à un (1) ou plusieurs agents, par le Conseil.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures en avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du Conseil.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. La convocation à la réunion peut également être levée par un gérant, avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée, ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'un Conseil dûment convoqué et tenu et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Le gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être lue comme une référence au gérant unique, le cas échéant.

La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne peuvent pas, en raison de leur mandat, être tenus personnellement responsables des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que ces engagements soient conformes aux présents Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels. L'exercice social commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, le Conseil préparera le bilan et le compte de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du/des gérant(s), et des associés envers la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan ci-dessus au siège social de la Société.

Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises lorsque la loi le prévoit.

Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peut être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Principe général

Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Les associés décident, conformément aux présents Statuts, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.2. Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées pour autant qu'elles soient strictement conformes aux règles du présent article 15.2 et sous réserve de tout autre règle déterminée autre que ces Statuts:

- Le Conseil dispose d'une compétence exclusive pour prendre l'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et pour permettre la distribution de ces dividendes intérimaires lorsqu'elles sont jugées appropriées et conformes à l'intérêt social de la Société.

- À cet égard, le Conseil est seul compétent pour décider du montant des sommes disponibles pour la distribution et de l'opportunité d'une telle distribution, se basant sur la documentation et les principes contenus dans ces Statuts et sur tout accord éventuellement conclu de temps à autre entre les Associés.

- De plus, la décision du Conseil doit être soutenue par les états financiers intérimaires de la Société datés de moins de deux mois à compter d'une telle décision du Conseil et montrer suffisamment de fonds disponibles pour être distribués à condition que le montant à distribuer n'excède pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et de toutes les sommes devant être allouées à la réserve requise par la Loi ou les Statuts.

- Enfin, la distribution de dividendes intérimaires doit être limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les états financiers intermédiaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil peut donner mandat à un auditeur indépendant pour examiner ces états financiers intermédiaires afin de confirmer la somme disponible pour la distribution.

- Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit un recouvrement à l'encontre des associés des dividendes qui leur ont été distribuées sans correspondre aux bénéfices effectivement réalisés par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à compter de la date de la distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de confirmer, avec effet à la date des présentes, le mandat de Luis Armando Trillo, né le 27 mars 1975 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1605 Plaza Central Ln. 79912, El Paso, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: EAC/2013/4316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013047909/589.

(130058451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Immo B3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 111.264.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 22 avril 2013

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes:

FGA (Luxembourg) SA

Pour une durée de un an.

Démission de Lucien Bertemes de son poste d'administrateur délégué.

Nomination de Marie-Paule BERTEMES, née le 17/09/1961 à Pétange, demeurant à Dikrecherstrooss, 43 L-8550 Noerdange en tant qu'administrateur délégué pour un durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013051361/15.

(130063186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Sandstrom Metals & Energy (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.633.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 18 avril 2013 que Monsieur Scott Mc Kinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni, résidant au 16, rue du Couvent, L-1363 Luxembourg-Howald, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 18 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Mme Annick Magermans comme gérante de catégorie A de la Société;
- Mr. Scott Mc Kinlay, comme gérant de catégorie A de la Société;
- Mme Krysta Rehaag comme gérante de catégorie B de la Société; et
- Mr. Christophe Maillard comme gérant de catégorie B de la Société.

Le 22 avril 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013051578/19.

(130063024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Nabors Global Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.086.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 7 mars 2013 que:

1. Le mandat de Monsieur Henricus Reindert Petrus Pollmann et de Madame Inna Hörner en tant que gérants de catégorie A de la Société prendra fin à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014;

2. Le mandat de Monsieur Mark D. Andrews et de Monsieur Andras Kruppa, en tant que gérant de catégorie B a été renouvelé et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051475/16.

(130062555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

OP Global Strategic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.109.

Die Mandate als Verwaltungsratsmitglieder von Herrn Max von Frantzius, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Herrn Dr. Markus Küppers, Berufsanschrift: 4, Unter Sachsenhausen, D-50667 Köln und Herrn Alfons Klein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg wurden mit Wirkung zum 10. April 2013 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert.

Mit Wirkung zum 10. April 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013051495/15.

(130062762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Shiplux IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.208.

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "SHIPLUX X S.A.", ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 423 du 27 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.208.

La séance est ouverte à 11.50 heures sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel JADOT, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société de EUR 22.400.000.- pour le porter de EUR 31.000.- à EUR 22.431.000.- sans création d'actions nouvelles.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 22.400.000.- (vingt-deux millions quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 22.431.000.- (vingt-deux millions quatre cent trente et un mille euros), sans création ni émission d'actions nouvelles, par un apport en espèces par l'actionnaire unique existant.

Le montant de l'augmentation de capital de EUR 22.400.000.- (vingt-deux millions quatre cent mille euros) est libéré à concurrence de EUR 12.750.000.- (douze millions sept cent cinquante mille euros), ce dernier montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à VINGT-DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 22.431.000.-), divisé en CENT (100) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 6.400.- EUR.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BRACKE, BERNARD, JADOT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/04/2013. Relation: EAC/2013/4832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048177/62.

(130058713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Madame Françoise DUMONT est nommée président du conseil d'administration. Cette dernière assumera cette fonction pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

IMMOBILIERE ARGILE S.A.

C. PISVIN / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013051362/15.

(130062821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

JER Adriana S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.613.

Il est à noter que l'associé unique de JER Adriana S.à r.l. a décidé comme suit:

De révoquer le mandat de gérante de Madame Claire Handley, né le 27 février 1968 à Sheffield, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 1 Curzon Street, Londres, W1J 5HD, Royaume-Uni, avec effet au 1^{er} mars 2012.

Il est aussi à noter que le gérant unique de la Société, Mr. Hervé Marsot, demeure professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Adriana S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2013051391/17.

(130063317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Beim Bienchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 71, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.566.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trois avril.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Madame Sabrina HEUSBOURG, éducatrice, née à Luxembourg, le 20 septembre 1983 (Matricule 1983 0920 164), demeurant à L-3313 Bergem, 71A, Grand-Rue.

Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BEIM BIENCHEN S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Bergem.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2013.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par Madame Sabrina HEUSBOURG, pré-qualifiée.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris, à les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Sabrina HEUSBOURG, éducatrice, née à Luxembourg, le 20 septembre 1983 (Matricule 1983 0920 164), demeurant à L-3313 Bergem, 71A, Grand-Rue.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-3313 Bergem, 71, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état ou demeure, elle a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Heusbourg, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 avril 2013. Relation: EAC / 2013 / 4658. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048451/70.

(130059108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

PMS Partners S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 34.112.

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 avril 2013 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDET, démissionnaire. Sa co-optation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013051530/15.

(130063108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

MGJL Sub Co 4 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.985.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l.", established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 137138,

here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "MGJL Sub Co 4 (Lux) S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 136.985, has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 5, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 872 of April 9, 2008,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on September 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2490 of October 11, 2008;

2) That the share capital is set at three million Japanese yen (JPY 3,000,000.-) represented by three hundred (300) shares with a par value of ten thousand Japanese yen (JPY 10,000.-) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Partner");

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.138,

ici représentée par Monsieur Alvin SICRE, employé, avec adresse professionnelle à L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "MGJL Sub Co 4 (Lux) S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136985, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 872 du 9 avril 2008, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, le 2 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2490 du 11 octobre 2008;

2) Que le capital social est fixé à la somme de trois millions de yens japonais (JPY 3.000.000,-) représentée par trois cents (300) parts sociales d'une valeur de dix mille yens japonais (JPY 10.000,-) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SICRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2013. LAC/2013/16192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048797/115.

(130059124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Solys, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 5 avril 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2014, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Stéphane AIDAN (Président), Eric BAESEN et. Eric TALLEUX

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Référence de publication: 2013051628/14.

(130063083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Im Jahre zweitausenddreizehn,
am zweiten Tag des Monats April.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung ihres verhinderten Kollegen, Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

die Gesellschaft „Commerzbank Aktiengesellschaft“, eine Aktiengesellschaft gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in Kaiserstraße 16, D-60311 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main, unter der Nummer HRB 32000,

hier vertreten durch:

Herrn Dietmar KUSCH, Angestellter, berufsansässig in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche ihm am 27. März 2013 in Frankfurt am Main (Deutschland) gegeben wurde, als alleinige Gesellschafterin der „Commerz Funds Solutions S.A.“, einer luxemburgischen société anonyme, mit Sitz in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, registriert im luxemburgischen Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 139.351 (die "Gesellschaft").

Die Gesellschaft wurde, ursprünglich unter dem Namen „Commerz Derivates Funds Solutions S.A.“, durch eine von Notar Jean-Joseph Wagner, vorgenannt, am 5. Juni 2008 errichtete Urkunde, gegründet. Die Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") wurde am 30. Juni 2008 im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") unter der Nummer 1599 veröffentlicht. Beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister wurde sie unter der Nummer B 139.351 registriert. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal, gemäss einer durch denselben Notar WAGNER, am 08. Juli 2011 erstellten Urkunde, welche, veröffentlicht am 23. September 2011 im Mémorial C unter der Nummer 2252 und Seite 108089.

Die genannte Vollmacht, vom 27. März 2013, nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten der alleinigen Gesellschafterin und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersuchte den amtierenden Notar, folgende nachstehende Beschlüsse, im Namen der alleinigen Gesellschafterin, wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, durch entsprechende Einfügung in Artikel SIEBEN (7) der Gesellschaftssatzung, die Ermöglichung der Kooptation eines neuen Verwaltungsratsmitglied, durch die verbliebenden Verwaltungsratsmitglieder, sollte die Stelle eines solchen Mitgliedes infolge von Tod, Rücktritt oder in sonstiger Weise nicht mehr besetzt sein.

Zweiter Beschluss

Infolge des hier vorgenommenen Beschluss, beschließt die alleinige Gesellschafterin die sofortige Abänderung des zweiten Absatzes von Artikel SIEBEN (7) welcher zweiter Absatz folglich folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 7. Verwaltungsratsmitglieder (zweiter Absatz). „Sollte die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds infolge von Tod, Rücktritt oder in sonstiger Weise nicht mehr besetzt sein, können die verbliebenen Verwaltungsratsmitglieder auf dem Weg der Nachwahl mit einfacher Stimmenmehrheit ein Verwaltungsratsmitglied wählen, das die unbesetzte Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung besetzen wird.“

Worüber Urkunde, beurkundet und aufgenommen in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung von allem Vorstehenden vor dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe mit Uns dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. KUSCH, M. SCHAEFFER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. April 2013. Relation: EAC/2013/4522. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013047184/54.

(130057802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Mawrid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.604.

Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'associé unique prises en date du 22 avril 2013

Résolution unique:

Le Conseil de Gérance acte le transfert du siège social de la société actuellement sise au 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Cette résolution prend effet à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mawrid SàRL

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013051458/16.

(130063041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Total Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 5.486.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 février 2013

Démission et nomination d'un administrateur:

Le Conseil prend acte de la décision de Monsieur Didier DUBOIS de présenter sa démission en tant qu'administrateur à dater du 1^{er} février 2013.

En application des statuts, le conseil décide de nommer à dater du 1^{er} février 2013,

Monsieur Marc SEMINCK, demeurant au 93, rue du Commerce à B-1040 Bruxelles en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et ceci en remplacement de Monsieur Didier DUBOIS.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de la société de procéder à l'élection définitive de Monsieur Marc SEMINCK.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H30 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013051667/19.

(130062557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Tasco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.634.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.309.

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 28 mars 2013, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ont été transférées par SANDFORD EQUITIES CORP., constituée et régie selon les lois de la République du Panama, ayant son siège social au 50th Street, bâtiment Global Bank Tower, étage 23rd floor, PA-Panama City, République du Panama, immatriculée auprès du Registre Publique, section mercantile, sous le numéro 54460 à Monsieur GIBRADZE Zurabi, né le 6 juin 1968 à Kutaisi (Géorgie), demeurant à Rupoti, Terzholskii Region, 4600 – Géorgie.

Depuis le 28 mars 2013, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de TASCO INTERNATIONAL S.à r.l. représentant 100 % du capital social de cette société sont détenues par Monsieur GIBRADZE Zurabi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le, 22 avril 2013.

Le mandataire

Référence de publication: 2013051654/19.

(130062804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Solideal Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.961.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 Mars 2013

- Mme Francine GAUMOND domiciliée professionnellement au 2144 King Street West, étage bureau 110, CDN - J1J 2E8 Sherbrooke, QUEBEC, est nommée comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège au 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach est nommé comme nouveau Réviseur d'Entreprise. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

SOLIDEAL HOLDING S.A.

B. PRUDHOMME / A. BOULHAIS

Director / Director

Référence de publication: 2013051625/19.

(130063093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 11.809.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A.

- a pris note de la démission de M. Shigeru TSURU, demeurant professionnellement au 6-5, Nihonbashi Kabuto-cho, Chuo-ku, Tokyo, 103-8225, Japon, de son mandat d'administrateur et de sa fonction de Président du Conseil d'Administration avec date d'effet au 12 avril 2013, et

- a nommé en remplacement de M. Shigeru TSURU en ces qualités d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, avec date d'effet au 12 avril 2013, M. Takahiro YAZAWA, demeurant professionnellement au 1-28-23, Shinkawa, Chuo-ku, Tokyo Dia Building No. 5, Tokyo, 104-8271, Japon, pour une période se terminant à la date de la

prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 mars 2013 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013051614/19.

(130063101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 71.013.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 avril 2013

1. Monsieur Sergio PANZA a été révoqué de son mandat d'administrateur.

2. Mademoiselle Cristina GIACOBBO, administrateur de sociétés, née à Cittadella (Italie), le 23 décembre 1980, demeurant professionnellement au 620, Calle URB El Turman Parcela Cuatro, 35001, Agaete, Las Palmas de Gran Canaria (Espagne), a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013051368/16.

(130062612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Sphinx Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.923.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'acte déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 décembre 2012, sous la référence L120215419, le code postal renseigné dans l'adresse professionnelle du gérant de Classe B Robert Shaw est erroné. Le code postal correct est le SW1Y 6LX en lieu et place du SW1 6LX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051585/14.

(130062782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Weinberg Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.907.

Suite à la cession de parts sociales en date du 17 Décembre 2012, l'associé M. Charles-Henri Filippi a cédé ses parts sociales comme suit:

- Cession de 1.000 parts sociales au profit de M. Serge Weinberg, né le 10 Février 1951 à Boulogne-Billancourt, France, et demeurant professionnellement au 20, rue Quentin Bauchart 75008 Paris, France.

A compter du 17 Décembre 2012 le capital social de la Société est réparti comme suit:

- M. Serge Weinberg détient 7.375 parts sociales;

- M. Philippe Klocanas détient 1.000 parts sociales;

- M. Laurent Halimi détient 3.125 parts sociales;

- M. Nicolas Truelle détient 1.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérald Welvaert
Manager B

Référence de publication: 2013051691/20.

(130062718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Valartis Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 22 avril 2013

- L'Assemblée prend note de la démission de Mme Annie SALIBIAN en qualité d'Administrateur.

- Mr André SCHMIT, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Mr Walter FETSCHERIN, résidant professionnellement au 7 Brunnenhofstrasse, CH-8057 Zurich, Mr Bernhard BOLLIGER, résidant professionnellement au 24 Sihlstrasse, CH-8021 Zurich et Mr André HEUSSER, résidant professionnellement au 2-4 Place du Molard, CH-1211 Genève 3, Mr Philipp LEIBUNDGUT, résidant professionnellement au 24 Sihlstrasse, CH-8021 Zurich sont réélus en qualité d'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- ERNST & YOUNG est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour VALARTIS RUSSIAN MARKET FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013051685/20.

(130062948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Rofelar Constructions et Rénovations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 130, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.500.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66284 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051569/10.

(130062715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Rolilux S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.413.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 décembre 2011 à 11.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats d'Administrateurs de Messieurs R.A.H. VAN WEELDE, Joseph WINANDY et Koen LOZIE et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Copie certifiée conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013051570/15.

(130063159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

REInvest Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 115.331.

Il est à noter que le gérant de la société Sato Takashi demeure actuellement à Rundihalde 5, 8707 Uetikon am See, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Pour la société

Référence de publication: 2013051562/13.

(130062996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Strazer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 99.372.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le conseil d'administration de la société à décidé de révoquer les administrateurs:

- Maxway I.T. Industries,
- Kristal Holdings.

Et de nommer comme administrateur unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christopher Klisowski, demeurant à 94, boulevard de la Petrusse, L-2320 à Luxembourg.

Ceci avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRAZER INVEST S.A.

Référence de publication: 2013051636/16.

(130063236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Sosali Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.458.

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 avril 2013 que Mme Maria Helena GONCALVES, corporate manager, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire. Sa co-optation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013051632/15.

(130063057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

REInvest German Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 119.713.

Il est à noter que l'unique associé Reinvest Germany S.à r.l. se situe désormais au 2 Millewee, L-7257 Walferdange et que le gérant de la société Tammir Amr demeure actuellement à Kirchgasse 3, 8001 Zürich, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.
Pour la société

Référence de publication: 2013051560/13.

(130063027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

REInvest German Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 116.591.

Il est à noter que l'unique associé Reinvest Germany S.à r.l. se situe désormais au 2 Millewee, L-7257 Walferdange et que le gérant de la société Tammir Amr demeure actuellement à Kirchgasse 3, 8001 Zürich, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.
Pour la société

Référence de publication: 2013051559/13.

(130062862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Uni-Deff Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 101.554.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée») de Uni-Deff Sicav (La «Société») tenue au siège social de la société le mercredi 3 avril 2013 à 10 heures

Résolution 5

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

- M. Patrick Fenal;
- M. Cyril Maïdanatz;
- M. Regis Martin.

Résolution 6

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, anciennement nommée PricewaterhouseCoopers S.à R.L., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013051679/19.

(130063156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Casa Natura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.787.

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASA NATURA S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 123.787, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 450 du 24 mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony CHOTARD, avec adresse professionnelle à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social au 82, Grand'rue, L-9711 Clervaux.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social au 82, Grand'rue, L-9711 Clervaux de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Clervaux."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. CHOTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14476. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047770/49.

(130058894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

REInvest German Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 120.964.

Il est à noter que l'unique associé Reinvest Germany S.à r.l. se situe désormais au 2 Millewee, L-7257 Walferdange et que le gérant de la société Tammir Amr demeure actuellement à Kirchgasse 3, 8001 Zürich, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Pour la société

Référence de publication: 2013051561/13.

(130062816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.
